



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
2 décembre 2011
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 32^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 2 mai 2011, à 10 heures

Président : M. Rosenthal (Guatemala)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Kelapile

Sommaire

Organisation des travaux

Point 127 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés
et rapports du Comité des commissaires aux comptes (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

11-31843X (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 15.

Organisation des travaux (A/C.5/65/L.30)

1. **Le Président** appelle l'attention sur le projet provisoire de programme de travail de la Cinquième Commission pour la deuxième partie de la reprise de la soixante-cinquième session, qui a été établi sur la base de la note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation (A/C5/65/L.30). Le Bureau propose que la Commission adopte le programme de travail provisoire de la première semaine, étant entendu que le programme des semaines suivantes sera adapté selon que de besoin au cours de la session.

2. **M^{me} Melon** (Argentine), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe est convaincu que la Commission conclura avec succès ses délibérations à la date prévue, en dépit de sa lourde charge de travail. Il conviendrait d'affecter suffisamment de temps à l'examen de toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission. Le Groupe escompte que, conformément à la pratique passée et aux indications de la présidence, le programme de travail sera examiné et modifié après la première semaine, selon que de besoin.

3. La longueur des délais écoulés depuis le dernier examen des remboursements aux pays fournisseurs de contingents en 1992 et depuis l'augmentation circonstancielle ultérieure de 2002 préoccupe gravement le Groupe. L'Assemblée générale devrait approuver une augmentation circonstancielle des remboursements aux pays fournisseurs de contingents pendant l'actuelle partie de la reprise de la session, pour alléger le fardeau financier qu'ont à assumer les pays fournisseurs de contingents en conséquence des facteurs inflationnistes. La situation actuelle compromet gravement la durabilité de la participation de ces pays aux opérations de maintien de la paix.

4. Le Groupe réaffirme qu'il est important de recevoir toute la documentation pertinente en temps voulu, pour que les délégations puissent l'analyser et l'évaluer. Il reconnaît les efforts déployés par le Secrétariat et les autres entités concernées pour que la plupart de la documentation nécessaire soit disponible avant le début de la session.

5. **M. Körösi** (Hongrie), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Croatie, Monténégro et ex-République yougoslave de

Macédoine), des pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie) ainsi que de la Géorgie, du Liechtenstein et de la République de Moldova dit que l'Union européenne est certaine que tous les États Membres feront preuve au cours de la deuxième partie de la reprise de la session de la souplesse qu'ils ont démontrée au cours de la première partie, de telle sorte que la Commission puisse achever ses travaux dans les délais prévus.

6. L'Union européenne se félicite des efforts inlassables et du dévouement de tout le personnel des Nations Unies participant aux activités de maintien de la paix et rend hommage à ceux qui ont perdu la vie dans ces circonstances. Le maintien de la paix demeure une priorité importante pour l'Union européenne qui est déterminée à fournir les ressources nécessaires pour que les missions de maintien de la paix remplissent leur mandat. Dans le même temps, compte tenu des problèmes financiers que connaissent tous les États Membres, une stricte discipline budgétaire est nécessaire pour veiller à ce que toutes les ressources demandées soient réellement indispensables et utilisées avec efficacité, efficience et transparence. L'Union européenne est consciente du fait que certains pays fournisseurs de contingents demandent une augmentation circonstancielle des remboursements qui leur sont consentis, mais elle n'est pas convaincue qu'il soit souhaitable de s'écarter du processus établi par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/285.

7. L'Union européenne continue à appuyer fermement la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions. Le Secrétariat devrait s'employer à ce que la stratégie produise des économies d'échelle et soit un facteur d'économie et permette de renforcer la responsabilisation et d'améliorer la fourniture des services au niveau mondial et régional, facilitant ainsi un déploiement plus rapide et plus efficace des missions. Il faudra disposer d'un tableau plus complet des incidences de la stratégie et des réalisations qui lui sont imputables, à mesure qu'elle continue à être élaborée. S'agissant des missions de maintien de la paix dont le mandat s'est achevé, il est regrettable que les excédents de caisse, d'un montant de 230,7 millions de dollars, pouvant être portés au crédit des États Membres n'aient pas encore été restitués intégralement à ceux-ci, conformément au Règlement et règles de gestion financière de l'Organisation.

8. Enfin, l'Union européenne souligne qu'il est important que les documents soient publiés et traduits en temps voulu dans toutes les langues officielles avant le début de la session. Si le Secrétariat et le Comité consultatif sont parvenus à des améliorations positives à cet égard, il est regrettable que certains documents ne soient toujours pas disponibles au début de la deuxième partie de la reprise de la session.

9. **M. Coffi** (Côte d'Ivoire), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que le Groupe félicite le Comité consultatif d'avoir publié tous ses rapports avant le début de l'actuelle partie de la reprise de la session. C'est la première fois que cela arrive depuis au moins cinq ans.

10. L'augmentation du nombre des opérations de maintien de la paix et du personnel qui leur est affecté ainsi que du niveau des budgets de maintien de la paix indique clairement que ces opérations sont vitales pour les régions, dont l'Afrique, qui sont victimes de conflits ou en sortent tout juste. Le Groupe accorde donc une grande importance à l'affectation d'un budget approprié à chaque opération de maintien de la paix à l'examen.

11. **M. Sugiura** (Japon) dit que, si sa délégation constate avec satisfaction l'amélioration de l'état d'avancement de la documentation, elle demande que le Secrétariat soumette des prévisions budgétaires révisées concernant les missions politiques spéciales sans retard et également que le Comité consultatif présente son rapport sur la question en temps voulu, de telle sorte que la session en cours puisse s'achever à la date prévue.

12. La délégation japonaise réaffirme son ferme attachement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et rend hommage à ceux qui ont perdu la vie alors qu'ils participaient à de telles missions. Elle estime, à l'instar du Secrétariat, que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont en phase de consolidation. Elle souscrit également à l'opinion du Comité consultatif selon laquelle cette consolidation devrait aboutir à une réduction des ressources nécessaires et la stabilité accrue des activités de maintien de la paix devrait permettre de s'employer davantage à mettre en œuvre les mandats de manière plus efficace et dans un souci d'économie. À cet égard, la délégation japonaise escompte recevoir une mise à jour sur les progrès réalisés dans l'application de la stratégie globale d'appui aux missions.

13. Il convient d'espérer que l'amélioration des conditions d'emploi du personnel des missions de maintien de la paix, suite à l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 65/248, permettra d'attirer du personnel plus compétent et de réduire les taux de vacance. M. Sugiura invite le Secrétariat à expliquer ses efforts visant à réaliser des économies et à accroître l'efficacité, y compris s'agissant de la stratégie globale d'appui aux missions et du financement, au moyen des ressources disponibles, des dépenses supplémentaires relatives à l'harmonisation des conditions d'emploi en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale.

14. S'agissant des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé, il y a lieu de se préoccuper du délai écoulé avant que les excédents de caisse soient portés au crédit des États Membres. Les délégations devraient s'employer à parvenir à un consensus sur cette question pendant la session en cours.

15. Enfin, la Cinquième Commission devrait faire preuve d'efficacité et d'efficience pour que la session s'achève dans les délais prévus. La prolongation de ses délibérations, par manque de discipline, pourrait avoir des incidences sur la mise en œuvre des programmes et activités de l'Organisation.

16. **M. Torsella** (États-Unis d'Amérique) dit que le maintien de la paix est au cœur du rôle de l'Organisation dans le monde. La Cinquième Commission a l'obligation d'honorer le sacrifice et le dévouement du personnel de maintien de la paix des Nations Unies en faisant en sorte qu'il dispose de ressources adéquates pour s'acquitter de sa tâche dans la sécurité et avec efficacité et à ce que tous les fonds affectés aux opérations de maintien de la paix de l'Organisation par les États Membres soient dépensés avec sagesse. Bien que l'on estime parfois que ces objectifs sont conflictuels, la délégation des États-Unis estime fermement que tel n'est pas le cas. Si une approche équilibrée et stratégique était adoptée, ils se compléteraient et se renforceraient mutuellement. Les problèmes financiers que connaissent les gouvernements dans l'actuelle conjoncture économique mondiale sont un autre motif de rechercher l'efficacité économique, tâche rendue plus ardue par la taille des budgets de maintien de la paix et l'ampleur croissante des mandats. La délégation des États-Unis a été encouragée par les efforts récemment déployés par le Secrétaire général en vue d'améliorer la discipline budgétaire dans le cadre du budget ordinaire et

escompte qu'il sera fait preuve d'une discipline analogue s'agissant des budgets de maintien de la paix. La tendance sur la voie de budgets responsables et réalistes devrait se poursuivre et des économies ultérieures devraient être identifiées dans les opérations en cours. À cet égard, la délégation des États-Unis note avec satisfaction que les ressources nécessaires aux fins de l'harmonisation des conditions d'emploi seront financées au moyen des crédits disponibles. Si l'Assemblée générale adoptait les recommandations du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents, leur application devrait également être financée au moyen des budgets de maintien de la paix existants.

17. La délégation des États-Unis félicite la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions et ses collaborateurs au Siège et sur le terrain de leur action en matière de mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions. Des bases solides sont établies aux fins de la mise en place de tous les éléments intégrés de la stratégie, avec l'appui indéfectible des États Membres, en vue de la réalisation de ses objectifs essentiels.

18. La délégation des États-Unis, notant que les crédits demandés au titre des opérations aériennes pour l'exercice 2011/12 devraient encore dépasser 1 milliard de dollars, souligne la nécessité absolue d'assurer la sécurité maximale du mouvement aérien pour tout le personnel des Nations Unies. Elle se félicite des économies réalisées, sans compromettre la sécurité, grâce à la création du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements au Centre de services régional d'Entebbe et aux économies accrues réalisées au poste carburant, objectif principal du Centre des opérations aériennes de Brindisi. Elle escompte que de nouvelles mesures de contrôle des coûts seront recensées.

19. Enfin, la politique de tolérance zéro envers l'exploitation et des abus sexuels dans le cadre du maintien de la paix doit être intégralement appliquée. Si les mesures prises en vue de mettre en œuvre l'ensemble complet de réformes de l'Organisation visant à empêcher de tels actes, à appliquer les normes de conduite des Nations Unies et à répondre aux besoins des victimes sont encourageants et si le nombre total d'allégations concernant un comportement répréhensible a diminué, la délégation des États-Unis demeure néanmoins extrêmement préoccupée par la persistance d'allégations concernant

les actes les plus déplorables et les plus choquants. Il convient d'enquêter sur toutes les affaires concernant un comportement répréhensible et les coupables doivent être sanctionnés sans délai conformément aux dispositions prévues par la loi. Le suivi, y compris l'établissement de rapports sur les mesures prises au niveau national devrait être également réalisé en temps voulu.

20. **M. Yarovyi** (Ukraine) dit que l'examen par la Commission des aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix des Nations Unies lors de la session en cours est essentiel pour le développement ultérieur de l'Organisation. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies entrant actuellement dans une phase de consolidation après une période de développement vigoureux, il convient de s'employer à effectuer des modifications qualitatives plutôt que quantitatives et en particulier à résoudre les problèmes en suspens qui sont évidents.

21. La délégation ukrainienne est déterminée à faire en sorte que les obligations financières concernant les missions de maintien de la paix soient honorées et estime, à l'instar d'autres délégations, qu'il est important de faire preuve d'une discipline budgétaire stricte aux fins de l'emploi transparent et efficace des ressources. Dans le même temps, il convient d'établir un équilibre entre le fonctionnement général de l'Organisation des Nations Unies et le financement adéquat de ses activités de maintien de la paix. C'est pourquoi la délégation ukrainienne, dans le cadre du Groupe de travail de 2011 sur le remboursement du matériel appartenant aux contingents, a proposé d'augmenter les taux de remboursement des coûts afférents aux contingents. Elle espère que la Cinquième Commission examinera attentivement sa proposition, dont la mise en œuvre devrait combler d'importantes lacunes en matière de maintien de la paix, en particulier s'agissant des unités d'hélicoptères et du personnel.

22. **M^{me} Pakarati** (Chili) dit que son gouvernement accorde une importance particulière à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et a fourni des contingents, des effectifs de police et du matériel à la Mission pour aider le peuple haïtien à parvenir à la paix et au développement durable. La MINUSTAH devrait être dotée des ressources dont elle a besoin pour demeurer en Haïti aussi longtemps que nécessaire, conformément aux priorités du Gouvernement et du peuple haïtiens.

23. La délégation chilienne accorde également une grande importance aux questions transversales. Si des progrès notables ont été réalisés s'agissant de l'approbation des remboursements aux États Membres, des améliorations demeurent possibles. Compte tenu du fait que les remboursements devraient être effectués avec efficacité et en temps voulu, le Secrétariat devrait continuer à rechercher des moyens pratiques de régler ce problème et de traiter toutes les missions sur un pied d'égalité.

24. Il est préoccupant que les taux de remboursement actuels des États Membres puissent avoir de graves incidences sur la mise à disposition de ressources humaines et matérielles par les pays fournisseurs de contingents, en particulier les pays en développement. La délégation chilienne a participé activement aux travaux du Groupe de travail de 2011 sur le remboursement du matériel appartenant aux contingents afin de pallier cette situation. À ce propos, elle se félicite du consensus auquel le Groupe de travail est parvenu s'agissant des taux de remboursement révisés au titre du matériel majeur, du soutien autonome et des services médicaux, bien qu'elle regrette que le Groupe ne soit pas convenu d'une augmentation substantielle. Les recommandations du Groupe de travail sont en deçà des attentes de la délégation chilienne, puisque l'actuelle inflation a imposé un fardeau financier sans précédent sur tous les pays fournisseurs de contingents. Il conviendrait d'envisager, à titre intérimaire, d'augmenter le remboursement des dépenses afférentes aux contingents, pour dédommager les pays fournisseurs de contingents des effets de l'inflation au cours des 10 dernières années.

25. Compte tenu de l'actuelle ampleur des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de leur rôle fondamental dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, il est essentiel de continuer à renforcer leur capacité opérationnelle et leur structure organisationnelle. Le financement de chaque mission devrait donc être analysé au cas par cas.

26. La délégation chilienne accorde une grande importance à la stratégie globale d'appui aux missions, qui peut améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations de maintien de la paix de l'Organisation. Elle tiendra un dialogue constructif avec d'autres délégations pour assurer la qualité et l'efficacité optimales des services fournis aux contingents sur le terrain. Enfin, l'intervenante souligne l'importance de

la publication de la documentation en temps voulu. La publication tardive et la longueur excessive des rapports empêchent les délégations de procéder à une analyse approfondie. Il est également important de conclure la session dans les délais prévus.

27. **M^{me} Silveira** (Uruguay) dit que les pays en développement ont consenti un effort immense pour appuyer l'Organisation en mettant à sa disposition des ressources humaines et matérielles. L'Uruguay a fourni 2 400 militaires et policiers aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ce qui, conjointement avec le personnel de remplacement, représentait quelque 20 % des effectifs militaires et de police totaux. La responsabilité collective en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales doit être démontrée non seulement au cours des débats du Conseil de Sécurité ou à l'Assemblée générale mais aussi dans les organes budgétaires et financiers compétents, si l'on veut que les mécanismes de maintien de la paix continuent à fonctionner.

28. Le dernier examen des remboursements des dépenses afférentes aux contingents ayant eu lieu en 1992 et une augmentation circonstancielle ayant été effectuée en 2002, la délégation uruguayenne estime qu'il conviendrait d'approuver une nouvelle augmentation circonstancielle sans préjudice de l'examen actuellement en cours en application de la résolution 63/285 de l'Assemblée générale, en vue d'assurer la poursuite de la participation des contingents venus de l'Uruguay et de nombreux autres pays auxquels il est difficile d'envoyer des contingents dans des missions de plus en plus dangereuses dotés de mandats amples et complexes. Les contingents uruguayens n'ont plus d'incitations pour participer aux opérations de maintien de la paix et l'Uruguay a été forcée de prolonger les affectations de ses contingents dans les diverses missions, les faisant passer de six à neuf mois, faute de disposer de suffisamment de personnel pour assurer les rotations. L'Uruguay a été obligé de retirer un aéronef de la MINUSTAH, parce qu'il ne pouvait pas remplacer les pilotes et les mécaniciens et a également retiré une des deux unités navales affectées à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Cette situation est extrêmement triste et préoccupant pour l'Uruguay, qui maintient son attachement à la paix et à la sécurité internationales et souhaite continuer à contribuer aux opérations de maintien de la paix, ce qu'il a fait

pendant toute l'histoire du maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

29. L'Uruguay demande à nouveau que lui soient versés les 916 000 dollars que continue à lui devoir l'Organisation, s'agissant de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (UNTAC) dont le mandat s'est achevé en 1993. Il n'a reçu que deux versements partiels de 60 000 dollars chacun pour cette mission, en 2008. Il est extrêmement regrettable que l'Organisation doive depuis tant d'années des fonds aux États Membres les plus attachés au maintien de la paix, à savoir les pays fournisseurs de contingents. La guerre coûte davantage que le maintien de la paix, même si l'on ne tient pas compte des coûts incalculables en vies humaines. Si l'actuelle conjoncture financière internationale impose manifestement certaines restrictions, il existe un niveau minimum de souplesse en dessous duquel la survie même du système commence à être en cause.

30. **M. González Segura** (Mexique) dit que le succès des opérations de maintien de la paix est fonction de l'instauration de mandats précis, crédibles et viables et de la disponibilité de matériel, de militaires, de policiers et de civils en nombre suffisant. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies entrant maintenant dans une période de consolidation, il est logique que les ressources estimatives demandées pour l'exercice 2011-2012 soient inférieures à celles de l'exercice précédent. Toutefois, en période de restriction budgétaire, il est nécessaire de s'employer à utiliser plus efficacement les ressources. La délégation mexicaine demande au Secrétaire général de chercher à effectuer des économies dans l'exécution des budgets relatifs au maintien de la paix, dans la lignée des efforts déjà réalisés s'agissant du budget ordinaire, tout en préservant les capacités opérationnelles nécessaires pour que les missions s'acquittent de leurs mandats respectifs.

31. La délégation mexicaine espère que la Cinquième Commission parviendra rapidement à un accord afin de fournir à la MINUSTAH les ressources nécessaires pour continuer à appuyer le gouvernement et le peuple haïtiens. S'agissant des questions transversales, elle a pris acte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions; il est essentiel de continuer à renforcer la qualité et l'efficacité des services fournis aux opérations de maintien de la paix grâce à cette stratégie, ce qui améliorera également l'efficacité et l'efficience avec

lesquelles l'Organisation emploie les ressources. Les mesures et recommandations énoncées par le Comité consultatif et le Comité des commissaires aux comptes sont extrêmement pertinentes à cet égard.

32. L'élimination de l'exploitation et des abus sexuels du fait du personnel des Nations Unies sur le terrain demeure une préoccupation centrale. La délégation mexicaine condamne tous les actes d'exploitation, les abus et les délits connexes et réaffirme son attachement à la politique tolérance zéro et aux programmes et initiatives conçus pour empêcher les abus.

33. Enfin, la délégation mexicaine comprend que certaines délégations sont peu enclines à débattre de questions qui ne sont pas inscrites à l'ordre du jour de la Commission pour la session en cours, notamment de celle des taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents. Toutefois, elle est également consciente que la méthodologie est actuellement en cours d'examen, en application de la résolution 63/285 de l'Assemblée générale et estime que, pour que la discussion progresse, tous les éléments pertinents doivent être pris en compte. Elle est donc disposée à examiner la question, puisque toutes les parties prenantes devraient faire preuve de souplesse; l'activité importante de l'Organisation dans ce domaine ne doit pas être compromise.

34. **M^{me} Takahashi** (Norvège) dit que, bien que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se trouvent dans une phase de consolidation, la demande globale de telles opérations demeure élevée. La délégation norvégienne estime, tout comme le Comité consultatif, que la stabilité accrue de ces opérations devrait permettre de se centrer davantage sur l'efficacité et les économies. Elle partage également l'opinion du Comité consultatif quant à la nécessité de renseignements détaillés sur les initiatives en cours et appuie la demande de rapports complets s'agissant des opérations de maintien de la paix.

35. Rappelant l'appui de la Norvège en faveur de la consolidation de la paix et de la cohésion à l'échelle du système, l'intervenante se félicite que l'accent soit mis sur les défis inhérents à la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix. À cet égard, il est important de porter à l'attention des États Membres, non seulement à la Cinquième Commission, mais aussi dans les organes directeurs des institutions spécialisées, des fonds et des programmes, les facteurs

qui empêchent l'Organisation de fonctionner avec cohésion et d'exécuter ses mandats.

36. S'agissant de la stratégie globale d'appui aux missions, il est important de veiller à ce que les mesures d'appui puissent être adaptées facilement à la situation de chaque pays et à ce que les procédures ne soient ni excessivement bureaucratiques, ni lourdes. Les États Membres doivent également résoudre le problème des lacunes en matière de services d'appui qui surviennent lorsque les missions de maintien de la paix sont en voie de cessation ou de transition vers la consolidation de la paix.

37. La délégation norvégienne constate avec satisfaction que les mesures spéciales de protection contre l'exploitation et les abus sexuels semblent avoir des effets positifs. Elle salue les progrès réalisés à cet égard et prie instamment l'Organisation de continuer à accorder une priorité élevée à cette question.

38. **M. Brant** (Brésil) souscrit pleinement aux déclarations des représentants du Chili et de l'Uruguay. À l'instar de tous les autres États Membres, les États fournisseurs de contingents, en particulier ceux qui sont des pays en développement, connaissent des problèmes financiers. Rappelant que cela fait longtemps que les remboursements au titre des contingents ont été examinés, l'intervenant rappelle que la situation actuelle compromet gravement l'aptitude des pays fournisseurs de contingents de continuer à participer aux opérations de maintien de la paix. La délégation brésilienne estime qu'il est essentiel d'approuver une augmentation du taux de remboursement; le maintien du statu quo n'est pas une option, compte tenu de l'importance du maintien de la paix pour tous les États Membres.

Point 127 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (*suite*)
(A/65/5 (Vol. II), A/65/719 et A/65/782)

39. **M. Liu Yu** (Président du Comité des opérations d'audit et du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies), présentant le rapport du Comité sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 [A/65/5 (Vol. II)] dit que l'audit a été réalisé conformément au Normes internationales d'audit, qui ont fait l'objet d'une nouvelle publication et portent effet sur les exercices comptables commençant le 15

décembre 2009 ou ultérieurement. Bien que ces normes n'aient pas force obligatoire, le Comité a choisi d'appliquer les normes révisées pour établir l'opinion d'audit sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice 2009/10. Le Conseil a formulé une opinion sans commentaire sur les états financiers de la période considérée. Toutefois, sans assortir son opinion de réserves, le Conseil a également appelé l'attention sur les carences des contrôles sur les biens non durables et durables.

40. Bien que certaines améliorations aient été constatées en matière de vérification physique des biens non durables et durables dans les diverses missions, l'Administration ne peut pas s'en contenter, compte tenu des risques élevés en matière de contrôle et de gestion financière efficaces dans les opérations de maintien de la paix et du niveau d'amélioration encore nécessaire pour pallier les lacunes et tenir compte des préoccupations évoquées par le Comité. De nouveaux efforts sont nécessaires pour améliorer la gestion des biens et assurer la tenue d'états précis.

41. La mise en œuvre par le Secrétariat du progiciel de gestion intégrée Umoja et, en 2014, des normes IPSAS engendrera d'importantes modifications dans la gestion des biens. Toutefois, ces initiatives n'élimineront pas la nécessité d'améliorer la gestion des biens; par ailleurs, il sera tout aussi important d'effectuer les achats au meilleur prix, en réduisant les achats inutiles résultant d'une gestion médiocre.

42. Les commissaires aux comptes ont constaté des anomalies dans la façon dont certaines missions souscrivent des engagements et ont établi que engagements d'une valeur totale d'environ 26 millions de dollars n'avaient pas été souscrits conformément aux critères en vigueur. Ils ont également noté le volume important des engagements non réglés souscrits en fin d'exercice, ce qui pourrait indiquer que le budget n'est pas correctement géré sur l'ensemble de l'exercice et en outre que les missions créent ces engagements en vue de constituer à partir du budget de l'exercice en cours une réserve pour l'exercice suivant. Le Comité des commissaires aux comptes demeure préoccupé en outre par le pourcentage élevé d'engagements non réglés qui sont annulés.

43. Au fil des ans, le montant des crédits nécessaires au titre du financement du compte d'appui n'a cessé d'augmenter, passant de 60 millions de dollars pour l'exercice 2000/01 à 323 millions de dollars pour

l'exercice 2009/10. Il ressort de l'analyse et de l'examen du compte d'appui effectué par le Comité que des critères spécifiques applicables au financement de postes au moyen du compte d'appui n'ont pas été clairement définis et que la création de ces postes n'a pas été justifiée au moyen de statistiques concernant la charge de travail.

44. Le Comité a continué à constater des irrégularités dans les procédures de gestion des achats et des marchés pour 2009/10, notamment la prise de risques importants à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

45. Le pourcentage élevé de postes vacants continue à faire problème. Dans plusieurs missions, certains postes restent longtemps vacants, sans que des mesures de recrutement soient prises. Dans un cas, un poste est resté vacant pendant près de 10 ans. De longues vacances de cet ordre pourraient indiquer que les postes ne sont plus nécessaires.

46. Les missions de maintien de la paix suivent le même calendrier que le Secrétariat de l'ONU s'agissant de l'application des normes IPSAS. Toutefois, compte tenu de l'ampleur et de la valeur de leurs activités, le Comité estime qu'il conviendrait de prendre en compte, au Siège et dans les missions, les besoins spécifiques des missions de maintien de la paix s'agissant d'IPSAS. Le Comité fera rapport à l'Assemblée générale sur les progrès réalisés par les principaux organismes des Nations Unies s'agissant de la mise en œuvre d'IPSAS au début de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale.

47. L'audit du Comité a déjà abouti à certains résultats positifs : l'Administration a annulé engagements non réglés se montant à plus de 26 millions de dollars; de nombreux postes vacants ont été supprimés, dont 104 à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. La MINUAD a réduit sa capacité aérienne de deux aéronefs ainsi que le nombre de véhicules prévus dans son budget 2011/12; le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a été prié d'enquêter sur les achats à haut risque faits à la MINUAD.

48. **M. Baez** (Chef du Service de la coordination des politiques et du contrôle), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin

2010 (A/65/719) dit que le rapport décrit l'état d'avancement de l'application des recommandations, l'entité responsable, le délai fixé et la priorité affectée à chaque recommandation. Le taux d'application de ces recommandations est passé de 40 % en 2007/08 à 44 % en 2008/09. Il était de 63 % au moment de la publication du rapport du Comité.

49. Si le Secrétariat est satisfait de cette amélioration, il convient avec le Comité qu'il ne saurait se reposer sur ses lauriers. Le Secrétaire général continuera donc à s'employer à ce que toutes les recommandations émises par le Comité et par tous les organes de contrôle soient appliquées en temps voulu.

50. **M. Kelapile** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport connexe du Comité consultatif (A/65/782) dit que le Comité consultatif félicite le Comité des commissaires aux comptes pour l'excellente qualité de son rapport et se félicite qu'il ait été présenté en temps voulu au début de la session du Comité consultatif. Il se félicite également de la publication en temps voulu du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

51. Rappelant la conclusion du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle la gestion administrative et financière des opérations de maintien de la paix s'est améliorée depuis l'exercice précédent, M. Kelapile dit que le Comité consultatif espère que cette tendance se maintiendra au cours des exercices financiers ultérieurs.

52. Bien que le Comité des commissaires aux comptes ait publié une opinion d'audit non assortie d'observations sur les états financiers de l'exercice 2009/10, le Comité consultatif note qu'il a indiqué que les biens durables et non durables constituent une préoccupation. Le Comité consultatif partage cette préoccupation, compte particulièrement tenu du fait que les normes IPSAS imposent l'application du principe de la comptabilisation intégrale des biens durables et non durables.

53. Le Comité consultatif escompte que l'Administration aux échelons les plus élevés s'emploiera à ce que les prescriptions énoncées au titre des nouvelles normes soient pleinement appliquées. Si l'on pense généralement que le nouveau progiciel de gestion intégrée palliera la plupart des déficiences en matière de gestion des biens, tant qu'on laissera

subsister les problèmes systémiques, la mise en service d'un nouveau système informatique ne réglera pas, à elle toute seule, les problèmes existants en matière d'application du principe de responsabilité.

54. Le Comité consultatif est profondément troublé par les problèmes systémiques signalés par le Comité des commissaires aux comptes pendant une série d'exercices financiers ainsi que des problèmes récurrents et des problèmes liés entre eux. Vu le montant des ressources investies dans les opérations de maintien de la paix, les défaillances observées de manière chronique dans la gestion et administration de ces opérations et signalées par les commissaires aux comptes exposent l'Organisation à un risque financier injustifié. Le Comité consultatif demande donc instamment que l'administration s'emploie davantage à pallier les carences signalées par les commissaires aux comptes.

55. Une autre préoccupation est que les conclusions du Comité des commissaires aux comptes et des autres organes de contrôle concernant la budgétisation axée sur les résultats n'ont guère fait évoluer la façon dont les cadres de budgétisation axée sur les résultats sont présentés et mis en œuvre. Au vu de la modestie des progrès accomplis depuis le lancement des cadres de budgétisation axée sur les résultats en 2001 et de son rôle dans le processus d'examen budgétaire, le Comité consultatif estime qu'il convient d'évaluer en profondeur la faisabilité de ces cadres, en particulier s'agissant des opérations de maintien de la paix. À cet égard, il attend avec intérêt les propositions de l'Équipe spéciale chargée de la gestion axée sur les résultats, qui seront présentées à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session.

56. Le Comité des commissaires aux comptes s'est dit disposé à procéder à des vérifications des résultats des programmes qui à son avis permettraient d'améliorer les services d'audit fournis à l'Assemblée générale et à l'administration. Compte tenu des consultations que le Comité des commissaires aux comptes a engagées et sous réserve des orientations données par l'Assemblée générale, le Comité consultatif examinera la question le moment venu, à condition que ces consultations débouchent sur une proposition officielle.

57. **M. Di Luca** (Argentine), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe constate avec satisfaction une amélioration dans la

gestion financière et administrative des opérations de maintien de la paix. Il est certain que cette tendance se poursuivra au cours des exercices financiers futurs. Une attention particulière devrait être accordée aux carences systémiques ainsi qu'aux problèmes récurrents mutuellement liés, comme le faible taux d'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et les carences dans la gestion et l'administration des opérations de maintien de la paix.

58. Le Groupe des 77 souligne qu'il est important d'appliquer les recommandations des commissaires aux comptes intégralement, rapidement et avec efficacité. Le Secrétariat devrait prendre des mesures pratiques pour établir le calendrier et définir les priorités aux fins de l'application de ces recommandations et tenir les cadres hiérarchiques responsables. Le Secrétariat devrait également déterminer les causes profondes des problèmes récurrents et appliquer les recommandations dans les meilleurs délais. À cet égard, le Groupe note avec préoccupation qu'en dépit d'une légère amélioration au cours de l'exercice 2008/09, le taux d'application demeure inférieur à 50 %.

59. Si le Comité des commissaires aux comptes a constaté certaines améliorations s'agissant des biens durables et non durables dans les diverses missions, il n'a pas été dûment tenu compte de ses préoccupations de longue date. Le Groupe des 77 estime, comme le Comité des commissaires aux comptes, que l'administration doit renforcer davantage les contrôles sur ces biens et traiter des causes des carences recensées. La délégation argentine souhaiterait obtenir des éclaircissements supplémentaires du Secrétariat concernant son assertion selon laquelle la comptabilisation des biens non durables nécessite des ressources administratives considérables aux fins de l'établissement, de la tenue à jour et de la validation des données nécessaires. Le Groupe des 77 croit également, comme le Comité consultatif, que l'introduction du progiciel de gestion intégrée ne résoudra à elle seule les problèmes connexes en matière de responsabilisation.

60. Le Groupe est préoccupé par le montant considérable des engagements non réglés dans les missions et par la pratique consistant à établir de tels engagements vers la fin de l'exercice. L'Administration devrait renforcer ses contrôles et sa gestion budgétaire pour éviter de telles pratiques à l'avenir.

61. S'agissant des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) le Groupe estime, tout comme le Comité des commissaires aux comptes, qu'il conviendrait de prendre en compte les besoins spécifiques des opérations de maintien de la paix. La délégation argentine aimerait recevoir des informations complémentaires concernant les plans et les préparatifs relatifs à la mise en œuvre des normes IPSAS. L'établissement par l'Administration d'états financiers annuels plutôt que biennaux en vertu d'IPSAS aura des incidences sur les ressources dont le Comité des commissaires aux comptes aura besoin, puisqu'il devra alors effectuer des audits financiers chaque année. En conséquence, il conviendrait d'examiner le rôle et les ressources de ce Comité avant l'application prévue des normes IPSAS en 2014.

62. Le Groupe apprécie les observations du Comité consultatif concernant la stratégie globale d'appui aux missions et escompte recevoir les observations et recommandations des commissaires aux comptes à ce propos dans un rapport futur.

63. Enfin, le Groupe note avec intérêt que les commissaires aux comptes ont exprimé le désir d'effectuer des vérifications des résultats des programmes ce qui, de l'avis des commissaires, renforcerait le service d'audit fourni à l'Assemblée générale et à l'administration.

64. **M^{me} Reich** (Hongrie), parlant au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Croatie, Monténégro et ex-République yougoslave de Macédoine), des pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie et Bosnie-Herzégovine) ainsi que de la Géorgie, du Liechtenstein, de la République de Moldova et de l'Ukraine dit qu'en dépit de l'amélioration de gestion financière et administrative des opérations de maintien de la paix, l'Union européenne partage les vives préoccupations du Comité consultatif quant aux carences systémiques et aux problèmes récurrents. Elle partage également la préoccupation des commissaires aux comptes quant à l'absence d'intervention adaptée face aux carences en matière de contrôle sur les biens durables et non durables. L'Organisation devrait prendre des mesures pour renforcer la gestion des biens et faire en sorte que des sauvegardes adéquates soient en place pour empêcher le gâchis et les pertes financières.

65. La récurrence des problèmes déjà recensés par les commissaires aux comptes et la non-application

persistante de leurs recommandations constituent une préoccupation, tout comme les carences dans l'établissement d'engagements dans les missions et le taux élevé d'annulations de tels engagements, ainsi que les irrégularités dans les processus d'achats et de gestion de marchés.

66. L'Union européenne est troublée par la répétition des recommandations relatives aux ressources humaines et partage la préoccupation des commissaires aux comptes quant au taux élevé de vacance de postes dans les missions de maintien de la paix. La longueur des délais de vacance dans certaines missions indique clairement que les postes concernés ne sont plus nécessaires. Les projets de budget pour ces missions devraient refléter les besoins réels de personnel.

67. L'Union européenne constate avec préoccupation qu'au cours de l'exercice 2009/10, les contributions mises en recouvrement non versées depuis plus de deux ans représentaient 41 % du total des contributions mises en recouvrement, soit une augmentation de 2 % par rapport à l'exercice précédent. Pour que les opérations de maintien de la paix remplissent efficacement leur mandat, il est essentiel que les États Membres versent leurs contributions mises en recouvrement intégralement, en temps voulu et sans conditions.

68. **M. Yamada** (Japon) partage les préoccupations des commissaires aux comptes et du Comité consultatif concernant la récurrence de certains problèmes et recommandations. La délégation japonaise est certaine que le Secrétariat poursuivra ses efforts en vue de résoudre ces problèmes et d'appliquer les recommandations, ce qui éviterait leur répétition dans des audits futurs.

69. Rappelant la résolution 64/268 de l'Assemblée générale dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'indiquer les délais dans lesquels il prévoit de mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes ainsi que l'ordre de priorité qui sera suivi, la délégation japonaise souhaite recevoir une explication complète des délais constatés dans l'application de toutes les recommandations en suspens des commissaires aux comptes. Elle espère apprendre les causes profondes des problèmes récurrents et les mesures correctrices que le Secrétariat envisage ainsi que les mesures provisoires prises pour appliquer les recommandations.

70. Le Secrétaire général devrait expliquer les carences dans le contrôle sur les biens durables et non durables et les défis que pose la gestion des stocks stratégiques pour déploiement rapide. En particulier, la délégation japonaise souhaite savoir pourquoi l'Administration ne souscrit pas à la recommandation des commissaires aux comptes concernant une vérification physique intégrale des biens durables. Elle a également noté avec préoccupation que les missions avaient acheté des articles qui étaient disponibles dans les stocks stratégiques pour déploiement rapide.

71. La délégation japonaise accueillera avec satisfaction une explication détaillée du Secrétariat quant à la manière dont il a l'intention de résoudre le problème des engagements non réglés, qui s'élevaient à 1 milliard 380 millions de dollars le 30 juin 2010 et quant au niveau élevé des engagements établis en fin d'exercice budgétaire.

72. L'annulation des engagements constitue un autre problème pour la délégation japonaise, car cette pratique semble viser à constituer une réserve non prévue dans le budget pour le Secrétariat. Le taux élevé d'annulations invite également à se demander si les montants initialement prévus au budget étaient corrects. La délégation japonaise attend avec intérêt de débattre de ce problème, afin de réduire au minimum le niveau des annulations à l'avenir.

73. Enfin, la délégation japonaise est préoccupée par plusieurs problèmes relatifs aux marchés, en particulier le refus de l'Administration d'accepter la recommandation des commissaires aux comptes selon laquelle elle devrait faire en sorte que toutes les missions respectent strictement les prescriptions du *Manuel des achats* concernant les délais. Elle est également préoccupée par l'augmentation du nombre de cas *ex post facto* présentés au Comité des marchés du Siège, en particulier les deux marchés, d'une valeur de 103 millions de dollars, attribués par la MINUAD à deux soumissionnaires, en l'absence de justificatifs, portant sur offre soumise après l'expiration du délai prévu pour la soumission des offres. À cet égard, la délégation japonaise attend avec intérêt les résultats de l'examen du Bureau des services de contrôle interne portant sur la manière dont les deux marchés ont été passés.

La séance est levée à midi.